



Mise en copropriete, porte d'entree absente

Par **amandine**, le **13/10/2012** à **21:59**

Bonjour, rnJ'ai visité aujourd'hui un appartement dans une maison qui va être divisé en 3 logements, 1 à chaque étage. sauf que sur le palier de cet appartement, on rentre directement dans le logement, il n'y a pas de cloison avec la porte d'entrée. est-il légal de vendre un appartement sans porte d'entrée? rnCette maison va être mise en copropriété. rnLa pose de la cloison et de la porte d'entrée est la charge du vendeur ou de l'acheteur??????

Par **pat76**, le **03/11/2012** à **17:34**

BonjourrrnD'autres personnes que le propriétaire de l'appartement pourront y accéder s'il n'y a pas de porte?

Par **alterego**, le **05/11/2012** à **01:05**

Bonjour, rn rnVoulez-vous dire que la porte d'entrée est commune et que pour accéder aux deux autres appartements les autres propriétaires devraient passer par celui que vous envisager d'acquérir ? rn rnLogiquement, le vendeur divisant la maison en trois lots doit fermer par un mur celui du rez-de-chaussée. rn rnCordialement